

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Renouvellement d'une concession de terrain dans
le cimetière - CARET / DELAHAYE**

**DÉCISION N° 2026 - 055
Du 15 septembre 2026**

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-026 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu la demande présentée par Monsieur Rémi CARET, domicilié à Saint-Jacques-de-La-Lande (35136) - 25D rue du Temple de Blosne, agissant en qualité de petit-fils, ayant-droit de la concessionnaire défunte Mme Gabrielle CARET née DELAHAYE et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Romillé située Carré 3 - Emplacement 424, à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille CARET / DELAHAYE.

DECIDE :

1/ **D'ACCORDER**, dans le cimetière communal, à l'attention de Monsieur Rémi CARET et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière familiale ci-dessus indiquée, le renouvellement, pour une durée de quinze années (15 ans) à compter du 28 août 2026, de la concession de 2 mètres superficiels susvisée, moyennant la somme totale de cent-soixante-trois euros (163 €).

Arnaud GUINARD
Maire

